



Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Strasbourg, 26 mai 2023

GREVIO/Inf(2023)LD30

Liste des décisions adoptées lors de la 30^e réunion (23-26 mai 2023)

L'ordre du jour adopté de la 30^e réunion figure en annexe.

1. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Le GREVIO a adopté son ordre du jour (voir Annexe) et son ordre des travaux.

2. Point 5 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la 29^e réunion du GREVIO et des questions soulevées

Le GREVIO a adopté le projet de rapport de sa 29^e réunion (doc. GREVIO(2023)RAP29-prov). Le rapport final de la réunion est publié sous la référence GREVIO(2023)RAP29.

3. Point 9 de l'ordre du jour : Adoption du rapport final sur la Macédoine du Nord

Le GREVIO a adopté son rapport final, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyé au Comité des Parties.

4. Point 10 de l'ordre du jour : Adoption du rapport final sur la Croatie

Le GREVIO a adopté son rapport final, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyé au Comité des Parties.

5. Point 11 de l'ordre du jour : Adoption du rapport final sur le Luxembourg

Le GREVIO a adopté son rapport final, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyé au Comité des Parties.

6. Point 12 de l'ordre du jour: Approbation du projet de rapport sur la Grèce

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport, tel que modifié. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

7. Point 13 de l'ordre du jour : Approbation du projet de rapport sur l'Irlande

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport, tel que modifié. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

8. Point 14 de l'ordre du jour : Approbation du projet de rapport sur le Liechtenstein

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport, tel que modifié. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

9. Point 15 de l'ordre du jour : Approbation du projet de rapport sur la République de Moldavie

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport, tel que modifié. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

10. Point 16 de l'ordre du jour : Approbation du 4^{ème} rapport générale des activités du GREVIO

Le GREVIO a adopté son quatrième rapport général des activités, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Le rapport sera publié au courant de l'année 2023.

11. Point 21 de l'ordre du jour : Dates de la prochaine réunion

Le GREVIO a décidé de tenir une réunion *ad hoc* du 19 au 20 juin 2023, à Paris. Le GREVIO a décidé de tenir sa 31^e réunion du 23 au 26 octobre 2023 à Strasbourg.

ANNEXE

Ordre du jour de la 30^e réunion

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3. Questions administratives et budgétaires
4. Adoption du rapport de la 29^e réunion du GREVIO et questions soulevées
5. Rapport oral du Bureau
6. État des signatures et ratifications de la Convention
7. Méthodes de travail
8. Bilan du premier cycle d'évaluation et discussion sur les travaux futurs

Première évaluation (de référence)

9. Adoption du rapport final sur la Macédoine du Nord
10. Adoption du rapport final sur la Croatie
11. Adoption du rapport final sur le Luxembourg
12. Approbation du projet de rapport sur la Grèce
13. Approbation du projet de rapport sur l'Irlande
14. Approbation du projet de rapport sur le Liechtenstein
15. Approbation du projet de rapport sur la République de Moldova
16. Approbation du 4^{ème} rapport générale des activités du GREVIO
17. Échange de vues avec la présidente du GRETA
18. Informations sur les programmes de coopération du Conseil de l'Europe qui présentent un intérêt pour le GREVIO
19. Représentation/Participation des membres du GREVIO et de son Secrétariat à des événements présentant un intérêt pour le GREVIO
20. Communications reçues contenant des informations pour examen par le GREVIO
21. Dates de la prochaine réunion
22. Points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion
23. Questions diverses
24. Approbation de la liste des décisions adoptées lors de la 30^e réunion